

NAO HYPERADOUR Pas de reconnaissance ? Pas de signature !



La Direction a présenté ses mesures en faveur de l'encadrement. Elles restent trop éloignées des revendications du SNEC.

Les revendications du SNEC

- ☞ Augmentation des salaires et de la grille minima de + 1,7%.
 - ☞ La Direction s'engage à accorder une augmentation minimale de 0,375 % aux niveaux 7 et 8. Les minima cadres et les autres niveaux de la grille (employés et agents de maîtrise) seront revalorisés d'1% au 1^{er} Janvier et de 0,5% au 1^{er} Septembre.
- ☞ Mise en place d'une prime annuelle « tenue de travail encadrement » d'un montant forfaitaire de 300 €.
 - ☞ Refusé
- ☞ Ouverture d'une concertation sur la Rémunération Variable encadrement afin de revenir à un système motivant et à un rythme annuel.
 - ☞ La Direction du Groupe Carrefour a travaillé sur un projet revenant effectivement sur une base annuelle et avec une architecture plus en phase avec une notion d'objectifs collectifs et individuels. Mais le SNEC attend de voir comment seront bâtis ces objectifs.
- ☞ Gratuité de la carte PASS à vie, à compter de 20 ans d'ancienneté.
 - ☞ Refusé

Les autres mesures accordées par la Direction

- ☞ Remboursement des frais de gestion de la carte C-ZAM pour les salariés non éligibles à la carte PASS et application des mêmes remises sur achat via ce paiement.
- ☞ Lancement d'une carte « d'achat salarié » (réductions auprès d'enseignes partenaires).
- ☞ Extension de la remise sur achats à « Carrefour livré chez vous » et « Rue du commerce » (au 1^{er} Septembre 2018)

Toutes ces mesures ne motivent pas à la signature

Le SNEC ne sera donc pas signataire des NAO 2018 HYPERADOUR.

N'ayant pas signé les NAO Hypermarchés SAS et considérant que les NAO HYPERADOUR sont plus ou moins calquées sur celles-ci, nous appliquons la même logique de positionnement. Aux mêmes causes, les mêmes effets.

Le SNEC déplore que les mesures proposées ne soient pas en mesure d'améliorer réellement le pouvoir d'achat de l'encadrement.

Mais la priorité du SNEC sera la mise en place d'une Rémunération Variable juste et motivante.

L'encadrement attend la juste récompense de ses efforts et le SNEC attend la Direction sur ce terrain.